

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2021.

Etaient présents : M. DAULNY Laurent, M. DUPEUX Eric, M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, Mme JANVIER Mireille, M. COLNET Bernard, M. FREITAS José, Mme COCHIN Dominique, Mme LAUNOY Nathalie, M. PRIANT Fabrice.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mme MANEAU Mireille, Mme CALLARD Jeanne, M. DE GRAEVE Gérard, Mme TABAUD Joëlle et M. Damien QUILLON.

Absent : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

I – Présentation des décisions prises suite à délégations au Maire

Monsieur le Maire dresse la liste des devis acceptés depuis la précédente réunion du Conseil municipal dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil municipal.

II - MAPA : Consultations et décisions

1 - Raccordement des particuliers au réseau AEP Promenade Guillaumin

Un devis complémentaire est validé concernant les raccordements des particuliers au réseau d'eau potable Promenade Guillaumin. Ces travaux devaient être réalisés en régie mais la surcharge de travail du service technique n'a pas permis aux agents d'en réaliser l'intégralité.

2 - Travaux de voirie – DETR 2022

Monsieur le Maire présente le devis pour la réhabilitation de l'allée piétonne du lotissement Charles de Gaulle et la rénovation de la voirie avenue de Verdun. Ce devis est accepté et fera l'objet d'une demande de DETR au titre de 2022. La demande sera présentée directement par EVOLIS 23 dans le cadre de la délégation de la compétence voirie.

3 - Assurances 2022 :

Quatre compagnies ont été consultées : AXA, ALLIANZ, GROUPAMA et la SMACL pour l'ensemble des assurances de la mairie.

Lot 1 – Multirisques et protection juridique :

AXA, GROUPAMA et la SMACL ont répondu sur ce lot et c'est AXA qui est retenu.

Lot 2 – Véhicules

Ont répondu : ALLIANZ, GROUPAMA et la SMACL.

Après comparaison des offres et des garanties proposées, l'assurance ALLIANZ est retenue.

Lot 3 – Assurances statutaires

Groupama est la seule compagnie à avoir répondu. La solution avec franchises de 7 jours en maladie ordinaire uniquement et la couverture des charges patronales dans la limite de 40 % de la masse salariale brut est retenue.

4 - Débroussaillage voies communales

Après consultation, l'entreprise qui réalisera le débroussaillage des voies communales et des terrains situés à proximité des installations d'assainissement est retenue.

5 – Achat véhicule d'occasion

Le Conseil municipal valide un devis pour l'achat d'un véhicule d'occasion à l'entreprise LAFONT.

III – Travaux de voirie – affectation des amendes de police

La commune affectera la montant des amendes de police à l'achat de panneaux de signalisation.

IV – Création de la rue de la Bège à Pipaud – Lotissement de la Claudière

Les devis d'EVOLIS 23 sont validés concernant la création de la voirie permettant l'ouverture de la rue de la Bège à Pipaud qui permettra la desserte des parcelles du lotissement de la Claudière et le passage des équipements pour les réseaux secs, ainsi que le devis pour la création des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales. Il est précisé que si les agents communaux le peuvent, ils contribueront à ces travaux dans le cadre des travaux en régie afin d'en diminuer les coûts.

V – Autorisations de mandatement avec le vote des budgets 2022

Une délibération est prise, comme tous les ans, afin de régler les factures d'investissement en attendant le vote des budgets 2022 mais dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente pour le budget communal et pour celui du service de l'eau et de l'assainissement.

VI – Locations à la maison de santé

1– Cabinet de médecin généraliste à compter du 1^{er} janvier 2022 : un second médecin doit s'installer à compter du 1^{er} janvier 2022. Il bénéficiera des mêmes conditions que le médecin installé en 2021, à savoir la gratuite des loyers et des charges pendant trois années, la mise à disposition du matériel médical et du matériel informatique et la prise en charge de la ligne internet Pro.

2– Dispensaire mobile

Les maires ruraux de la Creuse en partenariat avec le dispensaire Saint Martial de Limoges proposent la venue d'un dispensaire mobile avec possibilité de consultations en dermatologie, ophtalmologie, médecine générale et vaccinations. Ce véhicule devra bénéficier d'un raccordement électrique et d'un accès internet. Le Conseil est très favorable à ce projet et précise qu'il pourrait s'installer sur le parking de la maison de santé.

3– Vaccination COVID

Une troisième journée de vaccination a été organisée le 1^{er} décembre en concertation entre les professionnels de santé et la mairie. Une nouvelle journée sera ouverte le 12 janvier prochain permettant de poursuivre la campagne de vaccination. Les rendez-vous seront pris auprès de la mairie et ouverts à tous. Il est envisagé d'augmenter le nombre de doses à 300.

4– Versement d'une contribution à la commune de Bénévent l'Abbaye pour l'installation du médecin.

Le Conseil municipal valide le versement d'une contribution à la commune de Bénévent l'Abbaye qui avait fait appel à un cabinet de recrutement pour trouver un médecin. Ce dernier s'installant également à DUN LE PALESTEL, il est logique de participer à la dépense.

VII – Achat et vente de terrains

1 – Terrains rue de Dunet : La personne qui devait acheter les terrains sur lesquels les bâtiments sont en cours de démolition et après alignement de la voirie et les deux parcelles jouxtant son terrain a validé la proposition du Conseil municipal.

2- Terrain rue des Quatre Chemins

La propriétaire d'une grande parcelle située rue des Quatre Chemins, derrière les habitations de l'avenue Emile Genevoix, en propose la vente à la commune. Monsieur le Maire est chargé de contacter un autre propriétaire afin de pouvoir acheter une parcelle attenante permettant de créer un accès et ainsi de constituer une réserve foncière pour un éventuel futur lotissement.

VIII - Tarifs 2022

1 - Eau et assainissement

Le Conseil municipal valide une augmentation des tarifs 2022 de 2 %.

Les redevances restent malgré tout à un niveau assez bas et elles sont nécessaires pour la réalisation des travaux à venir.

Par ailleurs une augmentation de la prestation pour la réalisation de tests colorants est augmentée de 50 %. La somme qui était facturée jusqu'à présent pour cette prestation qui permet d'attester ou non du raccordement à l'assainissement collectif d'un immeuble lors d'une vente était vraiment dérisoire. Cette prestation est réalisée par un agent du service technique.

2 – Cantine

Le Conseil départemental a augmenté le prix des repas de 1.09 %. Les tarifs appliqués par la commune seront donc augmentés dans les mêmes proportions.

IX - Extension des installation d'éclairage public rue du Château d'eau

Suite à une erreur d'estimation dans la solution présentée précédemment, les chiffrages de trois solutions différentes sont soumises au Conseil municipal. Il s'agit de l'installation de quatre luminaires dont deux rue des

Quatre Chemins et deux rues du Château d'eau. Les trois solutions proposées sont soit en solution classique, soit en solution solaire soit une solution mixte.

Le Conseil municipal retient la solution solaire, la moins coûteuse et mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de DETR 2022.

X – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau et du service de l'assainissement collectif 2020

Ces deux rapports, envoyés précédemment au Conseil municipal sont validés

XI – EVOLIS 23 – Rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets 2020

Ce rapport a également été envoyé au Conseil municipal. Il peut être consulté par les contribuables en mairie.

XII – EVOLIS 23 – Approbation de la modification des statuts et adhésion d'une nouvelle commune

EVOLIS 23, lors de sa réunion du 12 octobre 2021, a approuvé un toilettage de ses statuts portant notamment sur la liste de ses adhérents. Ces modifications ne changent rien au fonctionnement du syndicat. L'adhésion de la commune de PIONNAT pour la compétence voirie a également été validée. Le Conseil municipal valide ces deux points.

XIII – Télérelève des compteurs d'eau potable – contrat de maintenance des logiciels

Suite à l'installation de la télérelève, la proposition de la société DIOPTASE pour un contrat de maintenance portant sur les logiciels SAPHIR, TOURMALINE, et l'abonnement confort AMR (permet l'importation automatique de tous types, tous diamètres et toutes marques de compteurs préconfigurés d'usine) à compter du 01/01/2022, est validée.

XIV – Subvention

Une subvention exceptionnelle est votée au bénéfice du collège Benjamin Bord pour un projet autour du blues.

XV – Personnel communal – RIFSEEP

Concernant le RIFSEEP du service technique, le grade de technicien n'a pas été prévu suite à la nomination du responsable. Cette délibération sera donc modifiée afin de permettre le versement de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel) à cet agent. Une majoration des montants maximum pouvant être attribués est également votée.

Les délibérations successives à ce sujet feront l'objet d'une refonte en 2022 afin d'avoir pour référence un seul document.

XV – Affaires diverses

- 1 - Démolition route de Dunet : les travaux sont en cours.
- 2 - Article dans le magazine « Pays du Limousin » : Monsieur le Maire présente les pages concernant la commune de DUN LE PALESTEL
- 3 - Terra-Aventura : le dossier de candidature est en cours de rédaction.
- 4 - Paris-Nice : une réunion en visio-conférence a eu lieu pour la présentation de l'étape d'arrivée de la course cycliste « Paris-Nice » du 8 mars 2022. Une première réunion en Préfecture a permis la présentation du projet.
- 5 - Travaux Grande rue : Monsieur le Maire remercie le Conseil départemental pour les travaux de revêtement de la Grande rue, d'une partie de l'avenue du Limousin et du rond-point Pierre Delille. Ces travaux ont été réalisés très rapidement afin de limiter les nuisances.
- 6 - Journal communal : il est en cours de finalisation et devrait être distribué entre Noël et le 1^{er} janvier. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission en charge du journal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.